



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Rappel MATIÈRES REFUSÉES À L'ÉCOCENTRE

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 31 juillet 2008 – En cette période de fort achalandage dans les écocentres, Compo-Haut-Richelieu souhaite rappeler à la population que l'écocentre n'est pas un dépotoir et donc, que ce ne sont pas toutes les matières qui y sont acceptées.

Par définition, l'écocentre est un lieu de disposition des déchets valorisables ou recyclables. Certaines matières ne peuvent donc pas y être apportées : les objets rembourrés (matelas, fauteuil, coussin, etc.), les pneus de véhicule hors-route et de grandes dimensions, les ordures ménagères (plastique non recyclable, aliments, etc.), les matières explosives, les déchets biomédicaux et la terre contaminée.

Il ne faut cependant pas croire qu'aucune autre solution écologique n'existe parallèlement aux activités des écocentres. En effet, des entreprises sont dotées de système de récupération pour certaines des matières énumérées ci-haut. Le Bottin de ressources de Compo-Haut-Richelieu, disponible à www.compo.qc.ca, est un excellent outil afin d'aider les citoyens à trouver la meilleure destination possible à leurs rebuts.

Si aucune option écologique n'est offerte, la collecte d'ordures ménagères est l'unique possibilité pour se départir de l'objet en question.

Pour toute information supplémentaire, les citoyens peuvent contacter Compo-Haut-Richelieu au 450-347-0299 ou visiter le site Internet au www.compo.qc.ca.

-30-

Source : Cindy Rousselle
Responsable des communications
450 347-0299, poste 26
cindy.rousselle@compo.qc.ca